

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS: 543045

V001.2

Révision: 13.11.2018

Date d'impression: 29.01.2020 Remplace la version du: 29.08.2018

VIM CITROEN FRIS / FRAICHEUR CITRON POWDER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VIM CITROEN FRIS / FRAICHEUR CITRON POWDER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: produit abrasif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V. Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

 N° de téléphone d'urgence en $\;$ Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Carbonate de sodium 497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>= 1-< 5 %	Irritation oculaire 2 H319
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	270-115-0	01-2119489428-22	>= 1-< 3 %	Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésion oculaire grave 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
symclosène 87-90-1	201-782-8		>= 0,1-< 0,25 %	Solides oxydants 2 H272 Irritation oculaire 2 H319 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H335 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre.En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement) En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des

vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimousse (

Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

. Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soin de la peau.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit abrasif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	• 1	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
CALCIUM (CARBONATE DE)		10	Valeur Limite de Moyenne		BE/OEL
1317-65-3			d'Exposition		

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de poussière, utiliser un masque P2.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:

Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange a) Aspect poudre

s'écoulant librement

blanc

b) Odeur citronné

c) seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

d) pH 10,0 - 11,4

(20 °C (68 °F); Conc.: 10,0 % produit; Solv.:

Eau)

e) Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

g) Point d'éclair Non applicable

h) Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable i) inflammabilité (solide, gaz) Il n'y a pas de données / Non applicable j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable ou limites d'explosivité k) Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable 1) Densité de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable m) densité relative Densité en vrac 950 - 1.050 g/l Soluble dans l'eau n) solubilité(s) o) Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable p) Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable q) Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable r) Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

t) Propriétés comburantes

s) Propriétés explosives

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	1.080 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
symclosène 87-90-1	LD50	406 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Carbonate de sodium 497-19-8	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	EPA 16 CFR 1500.40 (Method of testing toxic substances)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
symclosène 87-90-1	LD50	> 2.000 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	Catégorie 2 (irritant)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	irritant		lapins	non spécifié
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	Category 1 (irreversible effects on the eye)	30 s	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Acide benzènesulfonique,	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
dérivés alkyles en C10-		cobaye		
13, sel de sodium				
68411-30-3				

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec		Test Ames
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	without		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10- 13, sel de sodium 68411-30-3	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-	NOAEL P 350 mg/kg	étude sur trois	oral :	rat	non spécifié
13, sel de sodium 68411-30-3	NOAEL F1 350 mg/kg	générations			
	NOAEL F2 350 mg/kg				

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide benzènesulfonique,	NOAEL 125 mg/kg	oral : gavage	28 d	rat	non spécifié
dérivés alkyles en C10-			daily		_
13, sel de sodium					
68411-30-3					

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Carbonate de sodium	LC50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish,
497-19-8					Acute Toxicity Test)
Acide benzènesulfonique,	NOEC	> 0,43 - 0,89 mg/l	28 Jours	Salmo gairdneri (new name:	OECD 210 (fish early lite
dérivés alkyles en C10-13, sel				Oncorhynchus mykiss)	stage toxicity test)
de sodium					
68411-30-3					
Acide benzènesulfonique,	LC50	1,67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 203 (Fish,
dérivés alkyles en C10-13, sel					Acute Toxicity Test)
de sodium					_
68411-30-3					
Acide benzènesulfonique,	NOEC	1 mg/l	28 Jours	Lepomis macrochirus	OECD Guideline 204 (Fish,
dérivés alkyles en C10-13, sel					Prolonged Toxicity Test:
de sodium					14-day Study)
68411-30-3					
symclosène	LC50	0,08 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name:	OECD Guideline 203 (Fish,
87-90-1				Oncorhynchus mykiss)	Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Carbonate de sodium 497-19-8	EC50	200 - 227 mg/l	48 h	Ceriodaphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
symclosène 87-90-1	EC50	0,17 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	NOEC	1,18 mg/l	21 Jours	1 &	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Carbonate de sodium	EC50	137 mg/l	5 Jours	Nitzschia sp.	OECD Guideline 201 (Alga,
497-19-8					Growth Inhibition Test)
Acide benzènesulfonique,	EC50	127,9 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new	OECD Guideline 201 (Alga,
dérivés alkyles en C10-13, sel				name: Desmodesmus	Growth Inhibition Test)
de sodium				subspicatus)	
68411-30-3					
Acide benzènesulfonique,	NOEC	2,4 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new	OECD Guideline 201 (Alga,
dérivés alkyles en C10-13, sel				name: Desmodesmus	Growth Inhibition Test)
de sodium				subspicatus)	
68411-30-3					

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Carbonate de sodium 497-19-8	CE50	300 mg/l	30 mn		not specified
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sel de sodium 68411-30-3	EC0	26 mg/l	16 h		not specified
symclosène 87-90-1	EC0	8 mg/l	30 mn		not specified

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Acide benzènesulfonique,	facilement biodégradable	aérobie	85 %	29 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready
dérivés alkyles en C10-13, sel					Biodegradability: CO2 Evolution
de sodium					Test)
68411-30-3					
symclosène		aérobie	0 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination
87-90-1					of the "Ready"
					BiodegradabilityClosed Bottle
					Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Acide benzènesulfonique,	3,32		non spécifié
dérivés alkyles en C10-13, sel			
de sodium			
68411-30-3			
symclosène	0,94		non spécifié
87-90-1			•

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Carbonate de sodium	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not
497-19-8	be conducted for inorganic substances.
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
C10-13, sel de sodium	Très Bioaccumulable (vPvB).
68411-30-3	
symclosène	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
87-90-1	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 % agents de surface anioniques

agents de blanchiment chlorés

contient Parfums

Limonene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 15 à la ou aux sections :